

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DATE
D’AFFICHAGE :**
4 mai 2023

L’an **deux mille vingt-trois, le neuf mai**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane GALINÉ, Maire.

**DATE DE
CONVOCATION :**
4 mai 2023

Étaient présents : Mmes PERCHET, CHASSEFIERE, VANDENBOGAERDE, GALINÉ, CAMPAIN, YONLI, LESCOPI-LE BIDEAU, CHAUVET, et MM. LEVIER, PAUTRAT, BRETIN, SÉNÉCHAL et LOISON.

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : 19

**Présents : 14
Votants : 19**

Absents représentés :

M. Gilles VOISE représenté par M. Georges LEVIER
M. Franck TINDILLIERE représenté par Mme Virginie PERCHET
M. Emmanuel NARDY représenté par M. Stéphane GALINÉ
M. Parfait SOUNOUVOU représenté par M. Didier PAUTRAT
M. Robert LONGEON représenté par Mme. Tiphaine CHAUVET

**Pour : 19
Contre :
Abstention :**

Absents :

OBJET :
**ADMINISTRATION
GENERALE**
Rénovation des toitures
des bâtiments du 55 rue
Haute

EXPOSE

**Publication ou
Notification du :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique

**Transmission au
Contrôle de Légalité le :**

Vu la délibération N°2023-03 du conseil municipal en date du 3 février 2023, portant délégation du conseil municipal au Maire, notamment en ce qui concerne les demandes de subventions.

Considérant les dégradations avancées des pans de toitures de l’ensemble complexe bâtementaire Sis 55 rue haute.

Considérant les risques encourus par les usagers du site, notamment du fait des chutes régulières d'ardoises, et de rives.

Considérant l'urgence de mettre fin aux différents désordres liés à l'état de la toiture, notamment des fuites, infiltrations, apparitions de moisissures et inondations répétées, dans le musée, la médiathèque, et l'appartement concomitant.

Considérant le dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, N° 115 06 473 déposé en date du 16 février 2023.

Considérant les devis détaillés de la société SAS MONDEL KEVIN en date du 23 décembre 2022.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de rénovation de l'ensemble des toitures du complexe bâtiminaire sis 55 rue Haute.
- ✓ **APPROUVE** le dépôt par monsieur le Maire d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2023, au taux maximum, pour la réalisation des travaux dont le montant prévisionnel total s'élève 51 880 euros HT.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- ✓ **S'ENGAGE** à s'abstenir de tout commencement d'exécution avant la date de réception du dossier en Préfecture ;
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

OPERATIONS PREVUES	MONTANT HT DES TRAVAUX	DSIL demandée :	PARTICIPATION VILLE
renovation des toitures du complexe 55 rue haute	51 880	41 054	10 376

- ✓ **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023.

LE MAIRE,
Stéphane GALINÉ.



Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.